18 RALLYE DU CLAIN











ASETS JUIN









REGLEMENT PARTICULIER Du 18ème RALLYE REGIONAL DU CLAIN 4 et 5 juin 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes PROGRAMME – HORAIRES :

- Parution du règlement le vendredi 1^{er} avril 2016
- > Ouverture des engagements vendredi 1^{er} avril 2016
- Clôture des engagements le lundi 23 mai 2016
- Parution du roadbook le vendredi 3 juin de 14h30 à 19h00 et le samedi 4 juin de 9h00 à 14h00 à retirer au restaurant le St Valentin à Rouillé.
- Reconnaissances le vendredi 3 juin de 14h30 à 19h00 et le samedi 4 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- > Vérifications administratives samedi 4 juin de 14h30 à 19h00, dans les anciens locaux de la Communauté de communes à Lusignan.
- > Vérifications techniques samedi 4 juin de 15h00 à 19h30, dans les anciens locaux de la Communauté de communes à Lusignan.
- > Première réunion de collège le samedi 4 juin à 18h00.
- > Publication des équipages autorisés à prendre le départ, heures et ordres de départ, le samedi 4 juin à 21h00.
- Le dimanche 5 juin, départ de Lusignan à 9h00, arrivée à Lusignan à partir de 16h41.
- Vérifications finales au Garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan.
- > Publication des résultats du rallye dimanche 5 juin 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent aux anciens locaux de la Communauté de communes du Pays Mélusin, à Lusignan.
- > Remise des prix le dimanche 5 juin sur le podium d'arrivée, à Lusignan.

ARTICLE 1 P- ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Vienne Auto Compétition organise en qualité d'organisateur administratif et technique, le 18ème rallye régional du Clain qui se déroulera les 4 et 5 juin 2016. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 09/2016 en date du 23/03/2016 et FFSA n°331 en date du 31/03/2016.

Comité d'organisation :

Président : Sylvain QUILLET Trésorier : Sébastien FERRON Secrétaire : Pascal LACROIX

Responsable commissaires : Carole JEANNEAU Responsable logistique : Sébastien GOUIONNET

Officiels : Valérie THEBAULT Presse : Sébastien FERRON Hébergement : Pascal LACROIX

Remise des prix : Marie-Christine THOUVENET

<u>Secrétariat du rallye</u>: ASAVAC – S. QUILLET – 22 rue des 2 Communes – Le Fouilloux - 86370 MARCAY - asavac@free.fr - http://asavac.fr – Tél: 06 77 84 23 14 - Fax: 0811 389 740

Permanence du rallye: Depuis la date d'ouverture des engagements jusqu'au 4 juin, au secrétariat du rallye. Puis à la Communauté de communes du Pays mélusin, à Lusignan, du 4 juin

Jean-Paul BONNAUD

à la clôture de l'épreuve par le collège. Tél. 06 77 84 23 14

Organisateur technique :

ASA Vienne Auto Compétition - Mairie de Lusignan - 86600 LUSIGNAN

1.1P - OFFICIELS

Commissaires sportifs : Président :

Membres: Odile DELERUE Lic.: 4282 Catherine CONDEMINE Lic.: 56617 Directeur de Course : Joseph LORRE Lic.: 10395 Directeur de Course Adjoint : Serge FAUVEL Lic.: 2517 Directeur de Course Adjoint : Bernard CONDEMINE Lic.: 6916 Jacques COURTIN Directeur ES 1: Lic.: 6233 Adjoint ES 1: Jean-Marie CAROF Lic.: 203852 Directeur ES 2: J. Louis MINEUR Lic.: 29169 Adjoint ES 2: Philippe DRONNEAU Lic.: 148449

Médecin Chef : Voir additif le jour de l'épreuve

Commissaires Techniques : Jean-Claude BRIGAUD Lic. : 13558

Thierry BAROU Lic. : 153112 Lionel DUBOIS Lic : 6168

Lic.: 7948

Sébastien BLANCHARD Lic. : 214917 Chargés relations concurrents : Mathieu BONNAUD Lic. : 41131

Fernand KAMP Lic.: 50053

Tricolore: Jacques POINOT Lic.: 5558
Damier: Daniel BLUTEAU Lic.: 2974

1.2P - ELIGIBILITE

Le rallye du Clain compte pour la coupe de France des rallyes 2016 (Coef. 2), le championnat régional de la ligue Poitou-Charentes.

1.3P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de confirmation d'engagement, la liste des engagés sera consultable sur le site http://www.asavac.fr et mise à jour régulièrement. Les équipages qui n'apparaîtraient pas sur cette liste voudront bien contacter le secrétariat.

Les équipages engagés sont convoqués aux vérifications aux dates et horaires suivants :

Vérifications administratives, **samedi 4 juin de 14h30 à 19h00**, vérifications techniques **samedi 4 juin de 15h00 à 19h30** à la Communauté de communes, à Lusignan. Un CH sera mis en place de la sortie des administratifs à l'entrée aux techniques (30 mn). Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au garage Mélusin, Av. de Poitiers à Lusignan. Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

- **3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 18^{ème} rallye du Clain doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 mai 2016.
- **3.1.10P** Le nombre d'engagés est fixé à 100 voitures maximum. L'organisation se réserve le droit d'annuler le rallye si moins de 50 engagés le lundi 23 mai.
- 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :
- a) avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- **3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
- **3.3P ORDRE DE DEPART**: Conforme au règlement standard F.F.S.A. Dans l'ordre des numéros pour la première section, reclassement sur les temps de l'ES1 pour la deuxième et troisième section dans la mesure du possible.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A. L'assistance est interdite sur l'ensemble du parcours excepté dans les zones précisées sur le road book.

Assistance autorisée au lieu-dit « les Bastilles » à Lusignan.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P - Identification des voitures

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P - DESCRIPTION

Le rallye régional du Clain représente un parcours de 141.90 Kms dont **39.900 Kms** chronométrés.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales :

Rouillé : 6.65 Kms ES 1 - 3 - 5 Cloué : 6.65 Kms ES 2 - 4 - 6

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe Itinéraire.

6.2P - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P - Elles seront autorisées le vendredi 3 juin de 14h30 à 19h00, le samedi 4 juin de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Attention les concurrents devront respecter le code de la route, les horaires ci-dessus et les riverains : application de l'article 6.2.7

627 Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages (Championnat de France Rallyes Terre, voir article 6.2) ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- départ refusé.
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions

- 1ère infraction, selon la gravité:
 - o 1 mn à 3 mn
 - o ou départ refusé
 - o ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.
- 2^{ème} infraction :
 - o interdiction de prendre le départ,
 - o demande de sanction à la FFSA
 - o amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P - Les signes distinctifs des commissaires sont : Commissaire de route : Chasuble orange

Chef de poste : Chasuble orange + badge

ARTICLE 8P - RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX

Montant total des prix distribuables : 13 525 €

	1	2	3	4	5	TOTAL
Scratch	150	100	50			300
Groupe*	150	100	75			1 625
Classe**	250	125	75	50		11 500
	**- 50% de l à 3 partants	De 4 à 8 partants	De 9 à 14 partants	Si plus de 14 partants		
Total		•				13 525

*Primes de groupe si plus de 5 partants – Toutes les primes sont cumulables.

Les classes A7K et A7S seront confondues pour les primes.

Une prime de 100€ sera attribuée à la **première pilote féminine**, à partir de 3 partantes. Si le nombre de partants est inférieur à 70, le montant des primes sera diminué de 10 %.

Les chèques seront envoyés dans la semaine suivant l'épreuve.

Coupes: - Aux 3 premiers du scratch

- Aux 3 premiers de groupe
- Au premier de chaque classe
- A 3 commissaires.
- Les coupes ne sont pas cumulables

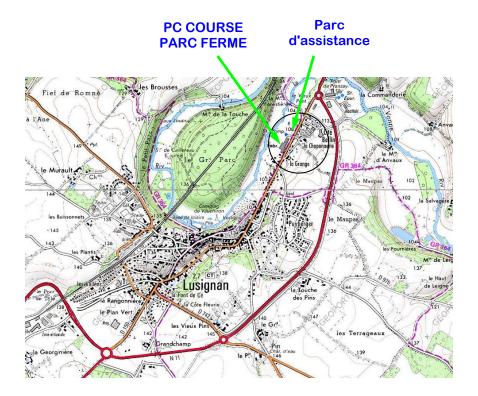
La remise des récompenses se déroulera sur le podium d'arrivée à partir de 16h45 aux anciens locaux de la Communauté de Communes du Pays Mélusin à Lusignan.

REGLEMENT STANDARD DES RALLYES 2016

ATTENTION:

Il faut que cette manifestation sportive soit une fête pour tous. Pour la pérennité de notre épreuve, nous comptons sur vous : SOYEZ RESPONSABLES, RESPECTEZ LA SECURITE, LES RIVERAINS, LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE ET L'ENVIRONNEMENT

Merci, et bon rallye.



HEBERGEMENTS:

Quelques idées pour trouver votre hébergement :

- => Gîtes de France Vienne www.gitesdefrance-vienne.com Tél : 05 49 37 19 77 ou 05 49 37 48 58 - Fax: 05 49 37 19 79 - info@gitesdefrance-vienne.com
- => La rubrique hébergement, sur le site de la Communauté de communes du Pays Mélusin : www.cc-paysmelusin.fr
- => Le site touristique de la Vienne : www.tourisme-vienne.com